

DAJI/2022/ARRETE/CP/ Composition/07

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D.613-45,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la CEVU en date du 19 janvier 2012, portant sur la création des commissions pédagogiques au sein d'Aix-Marseille Université,

Vu le guide modifié des commissions pédagogiques d'Aix-Marseille Université adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 3 juin 2021,

Vu la proposition du Directeur de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'extrait du registre des délibérations du Conseil académique restreint en date du 10 février 2022 portant sur les demandes de dérogation pour la Présidence des commissions pédagogiques et approuvant la désignation de Madame Anaïs SAINT JONSSON en qualité de Présidente suppléante de la commission pédagogique de l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT),

ARRETE

Article 1

La commission pédagogique de **l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale** (IMPGT) est composée comme suit :

Monsieur Christophe ALAUX – professeur des universités - Président

Madame Anaïs SAINT JONSSON – maître de conférences – présidente suppléante

Monsieur Khaled SABOUNE – enseignant-chercheur ayant des activités de formation continue

Madame Anne GIRAULT – professionnel extérieur à l'établissement

Pour la Licence d'Administration publique - parcours management public

Madame Anaïs SAINT JONSSON – enseignant-chercheur Madame Audrey RIVIERE – enseignant-chercheur

Pour la Licence d'Administration publique – parcours international program of public management

Madame Anaïs SAINT JONSSON – enseignant-chercheur Madame Flora MACIVOR – enseignant-chercheur

Pour le Master management public

Monsieur Christophe ALAUX – enseignant-chercheur Monsieur Emil TURC – enseignant-chercheur

<u>Pour le Master direction de projets ou établissements culturels - parcours management et droit des organisations et des manifestations culturelles (MDOCM)</u>

Madame Edina SOLDO – enseignant-chercheur Monsieur Djelloul AREZKI – enseignant-chercheur

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IMPGT en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 3

La Directrice Générale des Services et le Directeur de l'IMPGT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 mai 2022,

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université